

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DJS 3-G Subvention (250 000 euros) au syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve(93).

MM. Jean-François MARTINS et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2512-1 et suivants ;

Vu le décret n° 70-15 du 5 janvier 1970 portant création du Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Bobigny et La Courneuve (93) ;

Vu le budget du Syndicat interdépartemental pour l'exercice 2017 adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 8 février 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui demande l'autorisation de verser une subvention d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parc des sports de Bobigny et La Courneuve, 40-102, avenue de la Division Leclerc à Bobigny (93), au titre des recettes approuvées par son conseil d'administration lors du vote de son budget primitif le 8 février 2017 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission, et Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article1 : La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à verser une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 euros au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de de Bobigny et La Courneuve, 40-102, avenue de la Division Leclerc à Bobigny (93), conformément à son budget primitif pour 2017.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement pour 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, du Département de Paris, Autorisations de Programme 1702923 (comptes d'immobilisations), nature 204-182-D, ligne de subvention DE88001 (subventions d'équipement versées à des organismes publics divers), fonction D32, mission 9001075, chapitre 204, activité 080.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO